



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 8 février 2021**

**Sessione di l'8 di ferraghju di u 2021**

**Rapport N° 2021-9**

**Raportu N° 2021-9**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission mixte paritaire sur les services publics dans les territoires</b>
<b>Ogettu :</b>	<b>Designazione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica in a Cummissione mista paritaria nantu à i servizii publichi in i territorii</b>

Lors de la séance plénière du 11 février 2019, la Chambre des Territoires par décision 2019-10 a amendé et adopté la motion déposée par M. Pierre MARCELLESI relative au maintien des services publics (*rappports et décisions ci-annexés*) sur la base de laquelle il a été décidé par décision n°2019-22 du 13 mai 2019 (*rapport et décision ci-annexés*), de créer une commission mixte paritaire Assemblée de Corse / Chambre des Territoires.

Par décision n°2020-11 du 7 décembre 2020, la Chambre des Territoires a désigné ses membres :

- M. Pierre MARCELLESI
- M. François Marie MARCHETTI
- M. Achille MARTINETTI
- M. Jean-Yves BUSSETTA.

Le 29 janvier dernier, l'Assemblée de Corse par délibération n°21/010 AC (*ci-annexée*) a désigné :

- Mme Paola MOSCA
- Mme Rosa PROSPERI
- M. Pascal CARLOTTI
- Mme Chantal PEDINIELLI

Cette commission composée, il convient de fixer son calendrier de travail. Ses objectifs étaient pour mémoire :

- D'établir une cartographie des services publics existants
- D'analyser les conséquences sociales, économiques et culturelles des réformes annoncées par le Gouvernement
- De définir à partir des besoins exprimés par les territoires, des propositions de nouvelles structurations par bassin de vie.

A l'issue de ces travaux, un rapport conjoint de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires sera transmis au Gouvernement pour demander une réorganisation conforme aux propositions exprimées par les deux assemblées.

*Vi pregu di deliberà ne.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.